

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD82

présenté par

M. Dufau, M. Leseul, M. Delautrette, M. Eskenazi, M. Barusseau, M. Fégné, Mme Jourdan,
M. Roussel et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	800 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Fonds de soutien aux Régions pour préserver les lignes de desserte fine du territoire (LDFT) (<i>ligne nouvelle</i>)	800 000 000	0
TOTAUX	800 000 000	800 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à alerter sur la nécessité d'instaurer un moratoire sur la fermeture des « petites lignes » ferroviaires, ainsi que sur toute réorganisation pouvant conduire à une détérioration du niveau de service sur ces lignes.

Les lignes de desserte fine du territoire (LDFT) sont principalement destinées aux trajets quotidiens assurés par les services organisés et financés par les Régions (Île-de-France Mobilité en Île-de-France). À ce jour, 1 650 km d'entre elles accueillent des dessertes d'intérêt national : des trains d'équilibre du territoire (de jour et de nuit) conventionnés par l'État, ou des trains de service librement organisé (TGV). Un tiers des LDFT joue un rôle dans le transport de marchandises, avec un trafic régulier, au moins hebdomadaire.

Ces lignes participent à la connexion entre les différents bassins urbains, à l'accessibilité aux territoires ruraux, et revêtent une dimension économique en lien avec la production industrielle, l'agriculture, ou encore l'accès à de nombreux sites touristiques et patrimoniaux.

Aujourd'hui, de nombreuses lignes ferroviaires régionales vont être réouvertes par des opérateurs privés, dans les Hauts-de-France, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le Grand-Est.

Il s'agit donc d'accompagner ces initiatives territoriales qui permettront un retour du service public dans des territoires depuis trop longtemps oubliés.

Afin d'assurer la recevabilité de cet amendement, ce dernier :

- Ponctionne de 800 millions d'euros (en AE et en CP) sur l'action n° 7 du programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ;
- Abonde du même montant (en AE et CP) un nouveau programme intitulé « Fonds de soutien aux Régions pour préserver les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) ».

Le but de notre groupe n'est pas de diminuer le soutien de l'État à la conduite et au pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables mais les règles de recevabilité budgétaire obligent à ce gage. En conséquence, nous demandons au Gouvernement de lever le gage.